

Chapitre 9

MIGRATIONS ET PAUVRETE AU MALI

Sékouba Diarra

Ministère de l'économie et des finances

Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP, Bamako, Mali)

Pierre Cissé

Institut supérieur de formation et de recherche appliquée

(ISFRA, Bamako, Mali)

Le Mali se situe parmi les pays les plus pauvres de la planète. Son économie est largement dominée par l'agriculture (coton, céréales et élevage) dont vit 80 % de la population et qui représente 42 % du PIB et 75 % des recettes d'exportation. Si l'autosuffisance alimentaire est assurée en temps normal, l'équilibre économique est cependant toujours menacé à la fois par les aléas climatiques (cf. les sécheresses des années 1973-74, 1984, 2002) et les fluctuations des prix des matières premières, en particulier le coton, sur les marchés internationaux. En 2001, le produit national brut par habitant était estimé à 770 dollars US, soit une valeur près de 10 fois plus faible que la moyenne mondiale (7160 \$US), et inférieure de 30 % à la moyenne de l'Afrique occidentale (1030 \$US) (Pison, 2003). Cette pauvreté d'ordre monétaire est renforcée par les carences affectant les conditions de vie des populations (éducation, santé, logement, alimentation...). L'index du développement humain, qui en est un indicateur synthétique, situe ainsi le Mali au 172^e rang mondial en 2001 (PNUD, 2003). Le Gouvernement du Mali a promu la lutte contre la pauvreté au premier rang des priorités nationales et élaboré un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) répondant à plusieurs objectifs : rendre les actions de développement plus efficaces au profit des pauvres, définir de nouvelles politiques et de nouveaux instruments pour contrer la pauvreté, et enfin prendre des mesures appropriées à court et moyen termes permettant au gouvernement d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources internes et externes (CSLP, 2002).

Le Mali est aussi un pays marqué par d'importants mouvements migratoires, tant sur le plan interne qu'international. Les pratiques migratoires y sont anciennes : héritier d'un passé culturel marqué par la présence de grands empires et royaumes (empire du Ghana, empire du Mali, royaume bambara de Ségou, royaume peulh du Macina, etc), le Mali a été le trait d'union entre l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-sahélienne et côtière à économie plus attrayante. Mais elles se sont considérablement développées pendant la deuxième moitié du XX^e siècle et concernent aujourd'hui une grande partie de la population malienne. Ainsi on estime qu'entre 1960 et 1990, plus de 2 millions de Maliens ont émigré vers les pays voisins (EMMU, 1996). La population de nationalité malienne résidant à l'étranger serait, quant à elle, de l'ordre de 4 millions d'après l'évaluation de la Délégation générale des maliens de l'extérieur (Forum de la diaspora, 2003). Cette mobilité est aussi l'une des facettes de la pauvreté au Mali : une réponse à la précarité consistant à chercher ailleurs travail et amélioration des conditions de vie (République du Mali, 1985, 1991 ; Condé, 1986).

Si migration et pauvreté apparaissent comme deux caractéristiques de la situation contemporaine du Mali, s'imposent-elles sous des formes équivalentes à l'intérieur du pays ? Les régions les plus pauvres sont-elles celles où l'on migre le plus ?

L'objet de ce chapitre est de décrire les différentiels régionaux en terme de pauvreté et de migration et d'explorer les mécanismes en jeu dans l'articulation des deux phénomènes. Nous utiliserons les données statistiques les plus récentes : le recensement général de la population et de l'habitat de 1998 (République du Mali, 2001) et l'enquête malienne d'évaluation de la pauvreté (EMEP) réalisée en 2001 (DNSI, 2001). Des informations de sources plus diversifiées et souvent de nature qualitative seront utilisées pour proposer des éléments d'explication.

MESURE ET CARTOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

Définition de la pauvreté

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui ne peut se résumer à une définition ou un concept unique. Trois principales formes de pauvreté peuvent être distinguées :

La pauvreté de conditions de vie qui se traduit par une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation, l'éducation, la santé, le logement, etc. ;

La pauvreté monétaire ou de revenu qui exprime une insuffisance de ressources engendrant, notamment, une consommation insuffisante ;

La pauvreté de potentialité caractérisée par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi, le manque de main-d'œuvre, etc.).

L'enquête malienne d'évaluation de la pauvreté réalisée en 2001-2002 s'est intéressée à la première forme, la pauvreté de conditions de vie.

Indicateurs

La pauvreté est appréciée à partir d'une ligne de démarcation appelée seuil de pauvreté. Ce seuil de pauvreté est défini à partir d'un indice de ciblage ou « score de pauvreté » (Is) qui tient compte de l'existence dans la localité d'infrastructures d'éducation, de santé, d'eau potable, de sécurité alimentaire. Ce score est de 20 si l'ensemble de ces services sont accessibles. Les localités sont considérées « pauvres » si le score est inférieur à 10, et « très pauvres » si le score est inférieur à 5 (encadré 1).

Partant de ce seuil de pauvreté, deux indicateurs ont été retenus pour définir le degré de la pauvreté au Mali :

*L'incidence de la pauvreté*¹ d'une région ou d'un pays est la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

*La profondeur de la pauvreté*² est l'indice volumétrique de la pauvreté exprimé en pourcentage du seuil de la pauvreté. Il exprime l'effort qu'une localité doit fournir pour quitter son niveau de pauvreté et atteindre le seuil de pauvreté de 10. Par exemple la profondeur de la pauvreté d'une localité qui aurait un niveau de pauvreté de 6, serait de $(10-6)/10$ soit 40 %.

¹ Également dénommé indice numérique de la pauvreté ou taux de pauvreté.

² Ou intensité de la pauvreté.

Encadré 1. Le seuil de pauvreté

La pauvreté possède de multiples dimensions. Elle se caractérise entre autres par le besoin de prestations élémentaires de santé, d'éducation de base, d'accès à l'eau potable ainsi qu'à d'autres services essentiels qui doivent être fournis par la communauté afin d'empêcher les individus de sombrer dans un état de dénuement. À partir de ce concept, l'incidence et la profondeur de la pauvreté peuvent être déterminées à partir des informations relevées sur les infrastructures socio-économiques.

La méthodologie repose sur un indicateur (I_s) appelé « score de pauvreté » qui varie de 0 à 20. Les types d'infrastructures retenues pour l'élaboration de l' I_s sont : d'**éducation** (1^{er} et 2nd cycles de l'école fondamentale, centre d'alphabétisation), de **santé** (hôpital, dispensaire, pédiatrie maternelle et infantile, maternité, centre de santé communautaire), d'**accès à l'eau potable** (forage, puits moderne à grand diamètre), de **sécurité alimentaire et de revenu** (banque de céréale, caisse villageoise).

L' I_s d'un village est la somme des scores partiels présentés dans le tableau ci-après. L' I_s d'une région est la moyenne des scores des villages qui la composent.

Scores partiels par type d'infrastructures

Type d'infrastructures	0 km	0 à 5 km	Plus de 5 km	Observations
Éducation				
Premier cycle	3.0	1.5	0.0	
Second cycle	1.0	0.5	0.0	
Centre d'alphab.	2.0	0.0	0.0	
Santé				
Hôpital	4.0	2.0	0.0	Si une localité dispose d'un dispensaire, d'une PMI, d'une maternité, alors le CSCOM n'est pas noté et inversement
Dispensaire	1.0	0.5	0.0	
PMI	1.0	0.5	0.0	
Maternité	1.0	0.5	0.0	
CSCOM	3.0	1.5	0.0	
Eau potable				
Forage	2.5	0.0	0.0	
Puits moderne	3.0	0.0	0.0	
Sécurité aliment.				
Banque de céréale	0.5	0.0	0.0	
Revenu				
Caisse villageoise	1.0	0.0	0.0	
Total	20.0			

Le logiciel AGIS a été utilisé pour déterminer les distances entre les villages et les infrastructures afin de déterminer les scores partiels. Pour classer les localités selon le degré de pauvreté, les classes de valeurs de l' I_s ci-dessous ont été retenues :

Moins pauvre	$10 \leq I_s \leq 20$
Pauvre	$5 \leq I_s < 10$
Très pauvre	$0 \leq I_s < 5$

La mesure de la pauvreté par un indicateur tel que l' I_s permet d'identifier les zones où se concentre la pauvreté au sein d'un pays ou d'une région. Toutefois, l'approche présente deux insuffisances : premièrement, la méthode ne s'applique pas aux fractions nomades et deuxièmement, elle homogénéise le niveau de pauvreté de l'ensemble des individus d'une même localité.

Cartographie de la pauvreté

Selon ces critères, la pauvreté touche aujourd'hui près des deux tiers (64 %) de la population malienne. Plus d'un cinquième de la population vit dans l'extrême pauvreté. La profondeur de la pauvreté est évaluée à 42 % (tableau 1).

Tableau 1
Incidence et profondeur de la pauvreté par milieu de résidence et par région en 1998
 (Source : EMEP/DNSI, 2001)

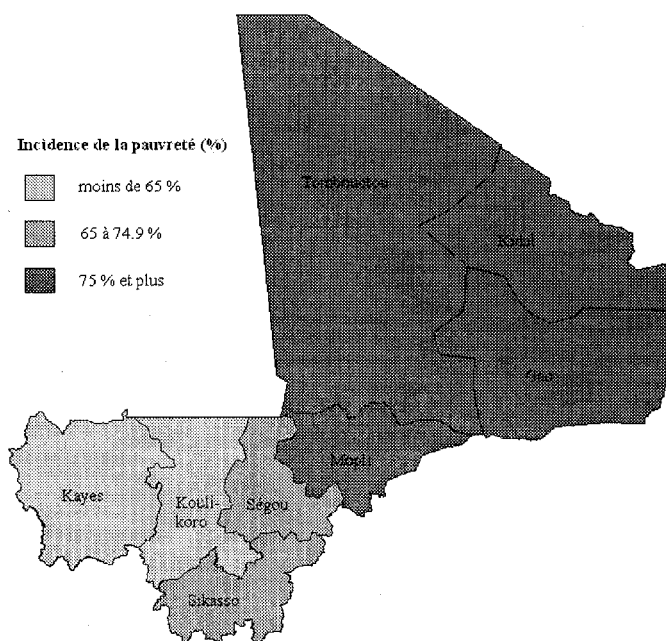
	Incidence de la pauvreté (%)			Profondeur de la pauvreté (%)
	Très pauvre	Pauvre	Total	
<i>Milieu de résidence</i>				
Urbain	1,6	28,5	30,1	22,3
Rural	27,9	48,0	75,9	45,8
<i>Région</i>				
Kayes	24,7	37,7	62,4	43,9
Koulikoro	18,5	41,3	59,5	42,0
Sikasso	13,9	51,9	65,8	37,2
Ségou	25,9	42,3	68,2	45,2
Mopti	38,1	38,1	76,2	53,1
Tombouctou	26,4	50,4	76,8	47,4
Gao	11,1	67,6	78,7	36,7
Kidal	3,6	89,2	92,8	32,7
Dist.de Bamako	0,2	28,4	28,6	14,8
<i>Mali</i>	21,0	42,8	63,8	42,3

Le milieu rural présente un niveau de pauvreté beaucoup plus élevé que le milieu urbain (76 % contre 30 %) et l'effort d'investissement à déployer pour amener les localités au seuil de pauvreté y est deux fois plus élevé qu'en ville (46 % contre 22 %).

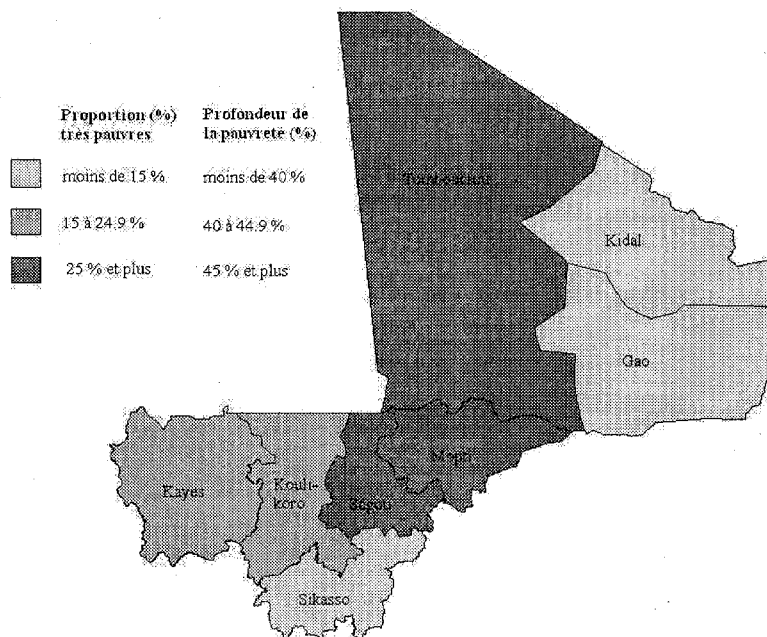
Les indicateurs régionaux distinguent avant tout le district de Bamako qui, avec une disponibilité d'infrastructures bien plus élevée qu'ailleurs, présente un niveau de pauvreté très inférieur à celui des autres régions : l'incidence et la profondeur de la pauvreté y sont près de 3 fois plus faibles qu'au niveau national et la catégorie « très pauvre » n'y est quasiment pas représentée.

La plage de variation entre les autres régions est beaucoup plus restreinte mais des schémas régionaux se dégagent. L'incidence de la pauvreté (« pauvre » et « très pauvre ») fait apparaître un découpage géographique en trois groupes (carte 1a) : les régions du Nord-Est (Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) sont les plus démunies, avec plus de trois quarts des populations en situation de pauvreté (avec un maximum de 93 % à Kidal) ; les régions orientales (Kayes et Koulikoro) sont les moins défavorisées (incidence de l'ordre de 60 %), tandis que les régions centrales (Ségou et Sikasso) se situent en position intermédiaire (66-68 %).

QUESTIONS DE POPULATION AU MALI



a. Incidence (%) de la pauvreté



b. Profondeur (%) de la pauvreté et proportion (%) de très pauvres

Carte 1
Incidence et profondeur de la pauvreté par région

Ce schéma est cependant nuancé quand on s'intéresse à la profondeur de la pauvreté et à la représentation des populations très pauvres, deux indicateurs qui se traduisent par une même cartographie (carte 1b). Ainsi les régions de Gao et Kidal, les plus mal classées en terme de pauvreté générale, se caractérisent par une proportion faible de populations très pauvres tandis que la position la plus défavorable est occupée par la région de Mopti : bien que les infrastructures sanitaires et sociales soient plus nombreuses dans la région de Mopti que dans celles de Kidal et Gao, les populations privées d'un accès à ces équipements y sont bien plus nombreuses que dans les régions du Nord (38 % contre 11 % à Gao et 4 % à Kidal).

MESURE ET CARTOGRAPHIE DES MIGRATIONS INTERNES

Définition et mesure des migrations

L'analyse des migrations est parmi les plus complexes en démographie. En effet, contrairement aux autres phénomènes démographiques (fécondité, mortalité, nuptialité, etc), la migration fait intervenir différentes populations : celles des milieux de départ et d'arrivée. La mesure de l'ensemble des flux migratoires (les entrées ou immigrations, et les départs ou émigrations) nécessiterait qu'un système continu d'enregistrement des déplacements existe. À défaut, une enquête étendue aux principaux pays entre lesquels se réalisent les migrations permet d'estimer les flux migratoires internes et internationaux des populations étudiées. Les enquêtes du Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) réalisées dans sept pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal) ont ainsi permis un évaluation des mouvements migratoires de la population malienne sur la période 1988-92, en enregistrant non seulement les déplacements de la population résidant au Mali, mais aussi ceux des émigrés maliens résidant dans les autres pays enquêtés (encadré 2) (EMMU, 1996).

Les opérations de collecte nationales ne saisissent en revanche qu'une partie des déplacements, ceux des résidents enquêtés, et dans la limite des informations collectées. Le recensement général de la population du Mali permet ainsi de calculer deux types d'indicateurs sur les migrations : d'une part en comparant le lieu de naissance au lieu de résidence actuelle des enquêtés, d'autre part en comparant le lieu de résidence actuelle au lieu où ils ont déclaré résider 12 mois plus tôt. Ces données ne sont pas adaptées à l'étude des mouvements internationaux : si les immigrants sont recensés, les émigrants ne le sont pas. En revanche, elles permettent d'aborder la mobilité interne et présentent aussi l'intérêt de porter sur l'ensemble de la population, et ainsi d'être affranchies des aléas statistiques des sondages.

Nous utiliserons dans ce chapitre les données du recensement de 1998 et privilégierons les indicateurs basés sur la comparaison entre le lieu de naissance et le lieu de résidence au moment du recensement. L'unité d'analyse retenue est la région. Sont ainsi identifiés et désignés comme émigrés d'une région, les individus qui y sont nés mais résident dans une autre région du Mali en 1998. À l'inverse, sont comptabilisés comme immigrés d'une région les individus qui y résident en 1998 mais n'y sont pas nés.

L'émigration internationale n'étant pas prise en compte dans les données traitées, il conviendra de tenir compte de cette limite dans l'interprétation des résultats. En effet, les différences régionales décrites par les indicateurs utilisés rendraient compte des différences effectives si le poids des émigrations internationales dans l'ensemble des migrations était le même dans chaque région. Cette hypothèse ne correspond bien évidemment pas à la réalité et ce facteur sera à prendre en considération, notamment pour expliquer la position particulière de certaines régions dont on sait qu'elles sont plus fortement touchées par les migrations internationales, telles que la région de Kayes. Plus que les migrations au sens strict, les données traitées décrivent la redistribution spatiale des populations au sein du pays et c'est à ce titre que nous les utiliserons ici.

À titre complémentaire, l'encadré 2 fournit des données de cadrage sur la migration internationale au Mali.

Encadré 2. Les migrations internationales au Mali

Faute de données adéquates, il est difficile de connaître le niveau, et plus encore l'évolution, des migrations internationales au Mali. Cependant il est clair que le Mali est un pays d'émigration, ce que confirment toutes les sources de données disponibles. Ainsi, on estime que la diaspora malienne compte 4 millions d'individus établis à l'étranger. Ce chiffre, estimé à partir de données consulaires, porte sur la population de nationalité malienne (y compris les descendants de migrants) mais ne tient pas compte des émigrés ayant abandonné leur nationalité pour adopter celle du pays d'accueil. L'enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation (EMMU) réalisée dans le cadre du réseau REMUAO a, quant à elle, enregistré près de 500 000 migrations internationales, dont 312 000 émigrations, au sein de la population adulte (15 ans et plus) sur la période 1988-92 (Bocquier et Diarra, 1999) et ce volume est certainement sous-estimé, les déplacements des émigrés ne résidant pas dans les pays enquêtés (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal) n'étant pas comptabilisés. Ces migrations internationales représentent un volume sensiblement identique à celui des migrations internes. Elles sont en grande partie masculines (66 %) et motivées par le travail (40 %). Ces flux migratoires à destination de l'étranger se font principalement en provenance du milieu rural (73 %) et à destination de la Côte d'Ivoire (70 %) (EMMU, 1996 ; Bocquier et Diarra, 1999). Sur la période 1988-92, le solde migratoire international était négatif dans toutes les régions, à l'exception du district de Bamako, les régions de Mopti et Kayes enregistrant le déficit migratoire le plus important, et la région de Sikasso le déficit migratoire le plus faible. Il n'existe pas de données plus récentes permettant de juger d'une évolution de ces caractéristiques.

L'émigration internationale semble cependant se ralentir depuis les années quatre-vingt. Le taux de migration nette estimé à 1,1 % par an sur la période intercensitaire 1976-87 était passé à moins de 0,5 % en 1988-92, une tendance à la baisse que confirment les données du recensement de 1998.

La redistribution inter-régionale de la population liée aux migrations

Partant de la répartition de la population résidant au Mali en 1998 selon le lieu de naissance et le lieu de résidence (annexe 1), plusieurs indicateurs ont été produits pour apprécier les différentiels régionaux en terme de migrations internes (tableau 2) :

- un indicateur d'émigration, qui rend compte des zones de répulsion : la proportion d'individus nés dans la région qui résident dans une autre région du Mali en 1998 (carte 2a) ;

- un indicateur d'immigration, destiné à évaluer le pouvoir d'attraction de la région : la proportion de résidents nés ailleurs (autre région ou étranger) (carte 2b) ;
- un indicateur sur le solde migratoire de la région : l'accroissement entre la population native et la population résidente (carte 3).

L'annexe 2 fournit des informations complémentaires sur l'orientation des flux migratoires (région d'origine des immigrés et lieu de résidence des émigrés).

Tableau 2

Redistribution inter-régionale de la population liée aux migrations.

Indicateurs tirés de la répartition de la population résidente en 1998, en fonction de la région de résidence et de la région de naissance.

Région	Proportion (%) de résidents nés ailleurs ⁽¹⁾	Proportion (%) de natifs résidant dans une autre région	Accroissement (%) entre la population née dans la région et la population qui y réside en 1998
Kayes	4,6	6,1	-1,6
Koulikoro	8,0	9,5	-1,7
Sikasso	8,1	5,4	3,0
Ségou	6,7	10,1	-3,6
Mopti	4,3	6,7	-2,6
Tombouctou	3,4	9,7	-6,6
Gao	4,3	6,8	-2,5
Kidal	7,9	6,3	1,8
Bamako	37,7	10,5	43,8
Total	9,5	9,5	0,0

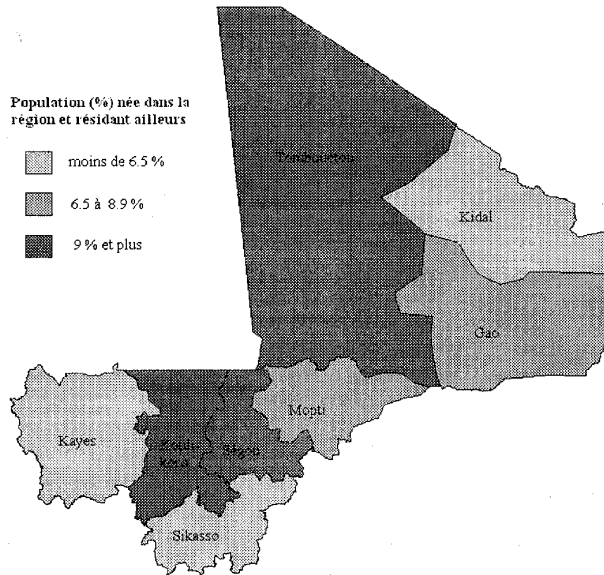
(1) Y compris à l'étranger

Le district de Bamako (non représenté sur les cartes) se distingue très nettement des autres régions. Bamako est, de loin, le principal pôle d'attraction des migrations internes : 38 % de sa population (contre 10 % en moyenne nationale) est constituée d'immigrants. La capitale est, dans toutes les régions, la destination principale des migrants internes ; 30 % à 60 % des émigrés résident à Bamako en 1998 (annexe 2a). Le poids des émigrations y est comparable à la moyenne nationale (10 %). La population résidant à Bamako en 1998 est ainsi supérieure de 44 % à l'effectif des résidents qui y sont nés.

Comparées à Bamako, les différences entre les autres régions s'avèrent beaucoup plus faibles. La proportion d'émigrés varie entre 4 % et 8 %, celle des immigrés entre 6 % et 10 % et l'accroissement migratoire entre -7 % et +3 %.

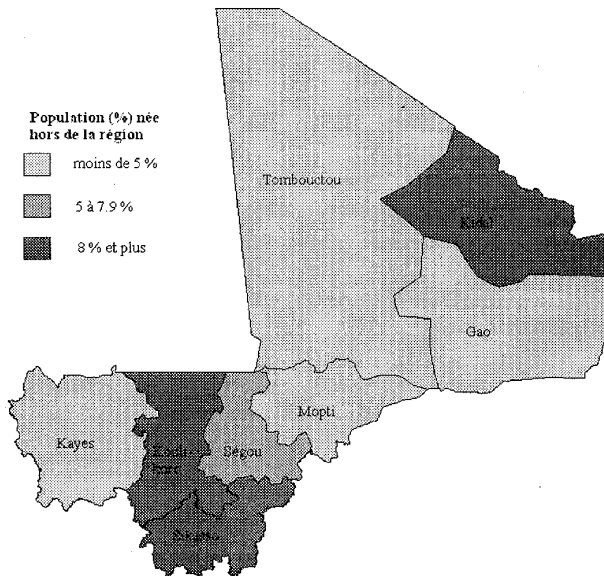
QUESTIONS DE POPULATION AU MALI

a.



Proportion (%) de natifs résidant en 1998 dans une autre région du Mali

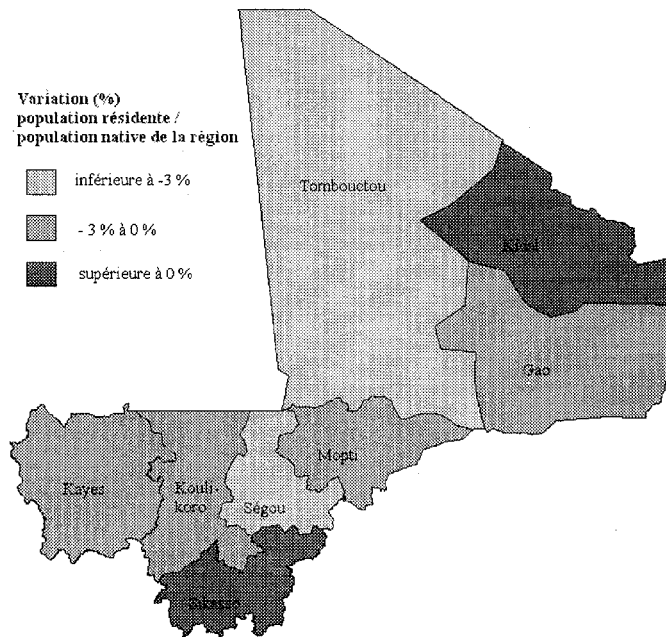
b.



Proportion (%) de résidents en 1998 nés ailleurs (autre région du Mali ou étranger)

Carte 2

Redistribution inter-régionale liée aux migrations. Proportion (%) de la population résidente née ailleurs et proportion (%) de natifs résidant dans d'autres régions.
(indicateurs calculés sur la population résidant au Mali au recensement de 1998)



Carte 3

Accroissement (%) entre la population née dans la région et celle qui y réside en 1998
(calculée sur la population résidant au Mali au recensement de 1998)

Trois principaux groupes de régions peuvent cependant être distingués :

- les « régions répulsives », caractérisées par une émigration importante, une immigration faible et un déficit migratoire élevé. Cet ensemble regroupe les régions de Tombouctou, Gao et Ségou. Les flux d'émigration y sont orientés, outre Bamako (33 % à 43 % des cas) vers les régions limitrophes du sud : vers Sikasso (22 %) pour les migrants nés à Ségou, vers Mopti (33 %) pour ceux de Tombouctou. La dispersion géographique est plus forte pour les ressortissants de la région de Gao.

- les « régions attractives », caractérisées par une immigration élevée et une émigration faible conduisant à un solde migratoire positif. Ce profil est celui des régions de Sikasso et de Kidal, les seules, en dehors de Bamako, à bénéficier d'une croissance migratoire positive. Les deux régions sont alimentées par des migrants originaires de la région de Ségou (environ un quart des immigrants dans les deux cas) auxquels s'ajoutent à Kidal une forte représentation de populations originaires de Gao (43 %) et à Sikasso une contribution importante (26 %) de migrants venant de l'étranger. La faible contribution de la région de Sikasso aux migrations serait probablement relativisée si les migrations internationales étaient prises en compte : la proximité de la Côte d'Ivoire contribue vraisemblablement à une orientation privilégiée des départs vers ce pays, au détriment des autres régions du Mali. La représentation importante des ressortissants étrangers parmi les immigrants (dont on peut penser qu'ils sont en grande partie des descendants d'émigrés) en fournit une illustration indirecte.

- les régions de profils intermédiaires, avec un déficit migratoire modéré, résultant d'une relative proximité entre l'émigration et l'immigration, soit à un niveau élevé (Koulikoro), soit à un niveau faible (Mopti et Kayes). Le statut de la région de Koulikoro est à rapporter à sa proximité avec Bamako : elle constitue une sorte de zone relais par laquelle transitent les flux migratoires à destination de la capitale. Ainsi la plupart des émigrations (60 %) sont à destination de Bamako. Le niveau relativement faible des mouvements migratoires de la région de Kayes est pour sa part à rapporter à l'importance de la migration internationale (notamment vers la France) dans cette zone. La forte proportion d'étrangers (35 %) parmi les immigrants en est, comme à Sikasso, une illustration indirecte. La région de Mopti a également été identifiée par l'enquête EMMU comme l'une des principales pourvoyeuses de migrants internationaux, ce qui pourrait, là aussi expliquer le niveau modeste des migrations internes ; toutefois la représentation des immigrants en provenance de l'étranger n'y est pas supérieure à la moyenne nationale.

QUELS LIENS ENTRE PAUVRETE ET MIGRATIONS ?

Il est largement admis que les conditions économiques sont un déterminant essentiel des migrations. Selon les modèles économiques d'inspiration néo-classique, la rationalité migratoire s'inscrit ainsi dans le déséquilibre entre les conditions défavorables des milieux de départ et celles, plus attractives, des lieux de destination (théorie dite des « push and pull »). Lewis (1954) et de Todaro (1969) ont ainsi expliqué les migrations du rural vers l'urbain comme un phénomène d'ajustement face aux déséquilibres résultant d'un système de dualisme économique entre des sites agricoles faiblement productifs et des sites urbains pourvoyeurs d'emplois. Dans le contexte du développement urbain des pays africains, on a pu de la sorte opposer les zones rurales pauvres, excédentaires en main d'œuvre aux zones urbaines, alors en plein développement économique et demandeuse de main d'œuvre (Lee, 1966). En dépit de la récession urbaine, la crise économique et les contraintes liées à la dégradation de l'environnement (sécheresse, irrégularité des pluies, accroissement démographique et ressources naturelles limitées) ont contribué à entretenir les mouvements migratoires et à inscrire le recours à la pratique migratoire dans les stratégies de diversification des revenus développées par les familles pour faire face à la détérioration des conditions économiques en milieu rural.

Pourtant il serait simpliste d'envisager les relations entre migrations et pauvreté dans un schéma de causalité univoque. Si le niveau de développement socio-économique est un facteur de migration, les mouvements migratoires peuvent en retour jouer sur le niveau de pauvreté du milieu de départ. L'émigration peut contribuer à améliorer la situation socio-économique dans le milieu de départ en allégeant la pression sur les ressources et par les flux de moyens adressés par les migrants à leur communauté d'origine. Mais elle peut aussi contribuer à entretenir, voire à dégrader, les conditions de vie quand la force de travail captée par l'émigration déséquilibre l'organisation du système de production locale.

Notre propos ne sera donc pas de présenter un schéma explicatif mais plutôt d'alimenter le débat sur l'articulation entre les migrations et pauvreté.

Dans un premier temps, nous examinerons s'il existe une régularité statistique entre les indicateurs de pauvreté et de migration : la contribution des régions à la migration interne augmente-t-elle avec leur niveau de pauvreté ? Des éléments contextuels seront ensuite

proposés pour préciser la nature de la relation entre les deux phénomènes dans les différentes régions du Mali. Enfin, une dernière partie propose des éléments de réflexion sur les effets de l'émigration sur les conditions de vie des populations.

La migration varie-t-elle avec le niveau de pauvreté des régions ?

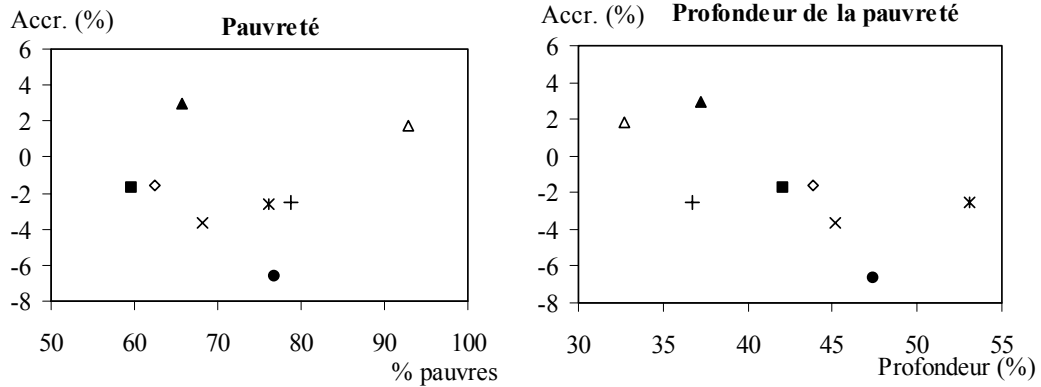
L'analyse des différentiels régionaux en terme de pauvreté et de migration réalisée dans les parties précédentes a avant tout mis en évidence l'écart considérable entre la situation de la capitale et le reste du pays. C'est à Bamako que la pauvreté des conditions de vie évaluée par la disponibilité des infrastructures socio-économiques est la plus faible. C'est aussi très majoritairement au profit de Bamako que s'opère la redistribution spatiale de la population malienne. En comparaison, les différences entre les autres régions sont relativement modestes. Ainsi la plage de variation de l'incidence de la pauvreté est de $\pm 30\%$ autour de la moyenne dans les régions alors que le rapport s'établit du simple au triple entre Bamako et la moyenne nationale. De même l'indicateur de croissance migratoire est supérieure 40 % à Bamako, alors qu'il ne dépasse 3 % dans aucune région.

Si l'on s'en tient à cette bipolarité, la relation pauvreté/migration semble avérée. Mais qu'en est-il si l'on met à part la situation particulière de la capitale pour ne s'intéresser qu'aux autres régions ? La relation est-elle confirmée : l'orientation des mouvements migratoires intérieurs se calque-t-elle sur la carte de la pauvreté, conduisant les populations à quitter les milieux les plus défavorisés au profit de ceux qui le sont moins ? Pour en juger, on a représenté sous forme d'un nuage de points les régions selon les indicateurs de pauvreté³ et de migration (figure 1).

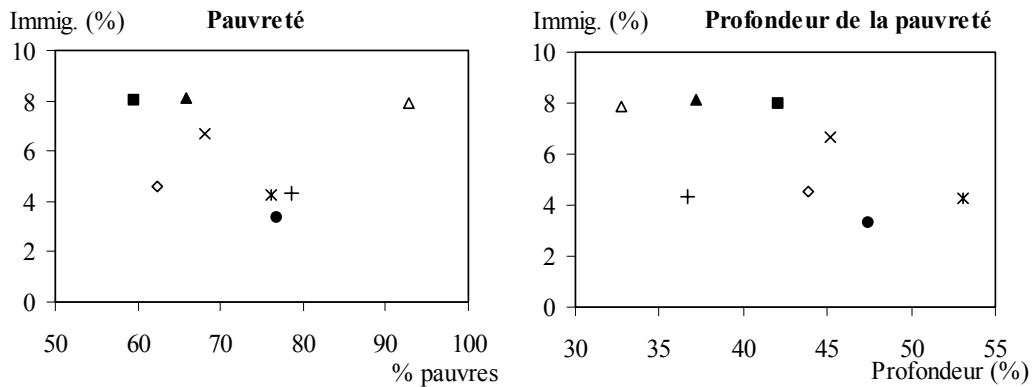
Les résultats rendent compte d'une certaine association entre les indicateurs de pauvreté et de migration des régions, mais parfois relativement lâche⁴ et avec des points en position atypique. D'une façon générale, la corrélation est plus faible entre les indicateurs de migration et l'incidence générale de la pauvreté qu'avec la profondeur de la pauvreté et l'incidence de la grande pauvreté (corrélation non représentée mais qui aboutit à des résultats comparables aux corrélations avec la profondeur de la pauvreté). Ainsi, plus que le niveau général de disponibilité des structures socio-économiques (que mesure l'incidence de la pauvreté), c'est l'exclusion d'une partie importante de la population de cet encadrement (résidant dans des localités dépourvues d'infrastructures et éloignées de centres équipés) qui joue sur le niveau des migrations dans une région.

³ L'incidence de la grande pauvreté étant fortement corrélée avec la profondeur de la pauvreté, les corrélations avec cet indicateur n'ont pas été représentées.

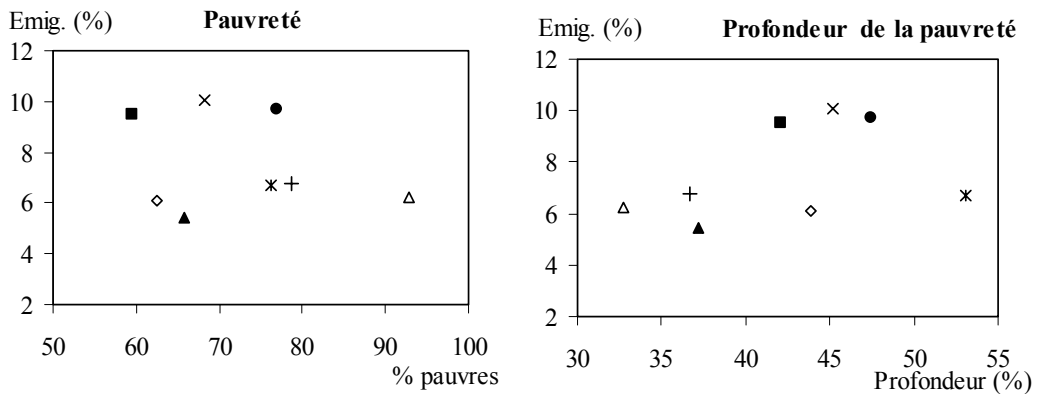
⁴ Compte tenu du petit nombre d'observations (8 régions), seule une des neuf corrélations est statistiquement significative au seuil de 10 %, celle portant sur la profondeur de la pauvreté et l'accroissement migratoire.



a. Pauvreté et accroissement migratoire



b. Pauvreté et immigration



c. Pauvreté et émigration interne

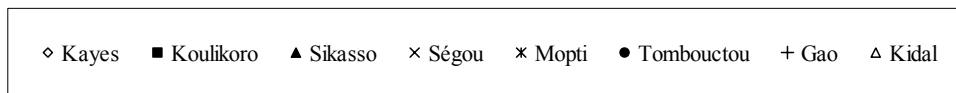


Figure 1
Corrélation entre les indicateurs de pauvreté et les indicateurs de migration

C'est avec l'accroissement migratoire que les indicateurs migratoires s'avèrent le plus fortement corrélés : le déficit démographique du aux migrations est d'autant plus élevé que la profondeur de la pauvreté est importante. Les régions de Sikasso et de Kidal où la répartition des équipements socio-économiques est la mieux assurée⁵ bénéficient d'une dynamique de peuplement. À l'inverse la région de Tombouctou se caractérise à la fois par une forte carence des infrastructures socio-économiques et par le déficit migratoire le plus élevé du Mali. Les régions de Koulikoro, Kayes et Ségou se situent dans une position intermédiaire avec un solde migratoire négatif mais modéré et une profondeur de la pauvreté proche de la moyenne nationale. Les régions de Gao et de Mopti s'inscrivent hors de la tendance générale, avec, pour la première, un déficit migratoire plus élevé que n'aurait pu le laisser penser la profondeur de la pauvreté et, pour la seconde, un déficit migratoire relativement faible, en comparaison de la profondeur de la pauvreté (la plus forte au Mali).

Des schémas moins réguliers apparaissent quand on sépare les deux composantes migratoires (immigration et émigration). L'association immigration/pauvreté présente un schéma en paliers articulé autour d'une sorte de seuil de pauvreté (situé autour de 70 % pour la pauvreté générale, autour de 25 % pour la grande pauvreté et de l'ordre de 40-45 % pour la profondeur de la pauvreté). Les régions avec un niveau de pauvreté inférieur à ce seuil (Sikasso, Koulikoro et Kayes) accueillent une proportion relativement élevée d'immigrés tandis que celles dont le niveau de pauvreté se situe au-delà (Kayes, Tombouctou, Mopti, et, en position intermédiaire, Ségou) en accueille peu. Le poids de l'immigration est sensiblement le même au sein de ces deux groupes mais n'y varie pas en fonction du niveau de pauvreté : l'attractivité de la région dans la démarche migratoire semble ainsi relève d'une appréciation qualitative de la pauvreté, opposant les régions les « moins pauvres » et les « plus pauvres ».

Le niveau d'émigration interne ne présente pas de corrélation avec l'incidence de la pauvreté générale. Une association apparaît en revanche avec la profondeur de la pauvreté (ainsi qu'avec l'incidence de la grande pauvreté), mais avec un schéma double. Se distinguent en effet les régions Kayes, Mopti et Sikasso qui présentent des indicateurs d'émigration proches mais de grandes différences dans la profondeur de la pauvreté. Ces régions ont en commun d'être fortement engagées dans la migration internationale, ce qui explique probablement le niveau relativement faible de l'émigration interne et, peut-être, l'absence de corrélation observée avec l'indicateur de pauvreté. L'examen de la relation entre pauvreté et émigration nécessiterait, en particulier pour ces régions, une mesure globale de l'émigration (interne et internationale). Dans les autres régions, la relation entre émigration interne et pauvreté est vérifié dans le sens attendu : avec un niveau d'émigration plus faible dans les régions où la profondeur de la pauvreté est la plus faible (Kidal, Gao) et plus élevé dans celles où elle est la plus importante (Tombouctou, Ségou, Koulikoro).

⁵ Il semble bien que ce soit la répartition des infrastructures plus que leur quantité qui joue sur les migrations : ainsi la région de Kidal qui s'avère mal équipée (niveau de pauvreté générale élevée) mais avec une proportion modérée de localités non pourvues d'équipements (proportion de très pauvres et profondeur de la pauvreté) bénéficie d'une croissance migratoire positive.

Éléments contextuels

Si l'analyse statistique de l'association entre pauvreté et migration met en évidence des régularités générales, elle fait aussi apparaître les limites de l'exercice. Selon les indicateurs retenus, la corrélation est plus ou moins claire et les points excentrés rappellent que les comportements humains, ici la migration, se laissent difficilement inscrire dans une détermination univoque. Les limites de l'exercice tiennent en partie à celles des indicateurs utilisés : la pauvreté est mesurée ici sous l'une de ses facettes seulement (par la disponibilité et l'accessibilité des infrastructures socio-économiques), l'émigration n'est saisie qu'au niveau interne, les régions sont des ensembles géographiques vastes qui peuvent être très hétérogènes... Mais en outre, les régions sont traitées indépendamment de leurs caractéristiques géographiques, historiques, économiques et sociales : or ce contexte définit des opportunités et des contraintes qui, par delà les niveaux objectifs de la pauvreté, vont jouer sur les comportements migratoires des populations. Nous nous proposons, dans cette partie, de discuter la relation pauvreté/migration en complétant les résultats statistiques d'éléments contextuels. Il s'agira d'apporter des éléments de compréhension des associations mises en évidence au niveau statistique mais aussi, en retour, de souligner les remises en question qu'elles imposent à l'appréciation habituelle des inégalités géographiques au Mali.

Les régions du Nord : des contraintes naturelles communes mais des statuts contrastés en terme de migration et de pauvreté

Les contraintes du milieu naturel sont les plus fortes dans les régions du Nord (Tombouctou, Kidal, Gao) : climat désertique, potentiel limité de terres cultivables, manque d'eau potable, faible occupation humaine (densité inférieure à 2 hab./km²), enclavement... Ces contraintes sont certainement déterminantes pour expliquer d'une part les carences dans les infrastructures socio-économiques et d'autre part le faible pouvoir d'attraction de ces zones. Les régions du Mali où l'incidence de la pauvreté générale est la plus élevée sont en effet celles de Kidal, Tombouctou et Gao ; les deux dernières étant par ailleurs en queue de classement quand au niveau d'immigration.

Des contrastes notables s'affirment cependant entre les trois zones. La région de Tombouctou cumule les indicateurs défavorables : une incidence élevée de grande pauvreté (avant-dernier rang dans le classement des régions), le déficit migratoire le plus élevé du pays, associé à un niveau élevé d'émigration et un niveau très faible d'immigration. Mais le tableau est beaucoup moins sombre pour Kidal et Gao où l'incidence de la grande pauvreté est la plus faible du Mali et où l'émigration est bien inférieure à la moyenne nationale. Kidal s'affirme même comme une zone de peuplement, dont le pouvoir d'attraction est attesté par une immigration relativement élevée. Cette situation peut s'expliquer par les mesures gouvernementales. En effet, l'État a beaucoup investi dans cette région en matière d'infrastructures sanitaires, scolaires. En même temps, beaucoup de projets ont été orientés vers la région et de nombreuses ONG interviennent dans le cadre des projets de développement. L'existence d'une bipolarité dans l'organisation économique familiale, associant migrant et résidant, est un facteur qui contribue probablement à modérer l'incidence de la grande pauvreté et le niveau de l'émigration dans ces régions, notamment celle de Gao. Les Sonraï investissent ainsi dans des commerces en ville, nommés « *koroboro-bitigui* », à Bamako et dans les principales villes du pays, dont le bénéfice

permet l'entretien et par-là même le maintien au village des familles. Cette pratique toucherait près d'un quart (22 %) de la population de la région de Gao (ODHD, 1999).

Régions de Mopti et de Ségou: pression sur les ressources, incidence élevée de la grande pauvreté et faible attraction migratoire

Proches des régions du Nord, les régions de Mopti et de Ségou bénéficient au premier abord d'un environnement moins ingrat : climat sahélien, activités économiques autour du fleuve Niger (pêche, maraîchage, transports), carrefours commerciaux, et, pour la région de Mopti, retombées du tourisme en pays dogon... Pourtant ces régions présentent une incidence de grande pauvreté très élevée et un pouvoir d'attraction migratoire faible, soit une situation comparable, sinon plus défavorable encore qu'à Tombouctou.

Plusieurs facteurs peuvent être évoqués pour expliquer cette situation :

- *l'hétérogénéité du milieu.* La région de Mopti comme celle de Ségou comprennent les bassins d'activités autour du fleuve mais aussi des zones orientales plus reculées, enclavées et soumises à des conditions climatiques difficiles, comme les falaises dogon (Bandiagara, Hombori...) ou les villages des cercles de San et Tominian. L'indicateur de grande pauvreté tel que nous l'avons défini, mesure principalement les inégalités dans l'accès aux structures socio-économiques (santé, éducation, eau, banque de céréales) et traduit ainsi la représentation importante de ces populations qui en sont dépourvues ou peu pourvues. La littérature rend compte de l'émigration importante au sein de ces populations, confrontées aux contraintes de leur environnement (manques de terre, aridité...). Cette migration parfois saisonnière prend aussi la forme de migrations familiales définitives orientées vers des zones aux potentialités agricoles plus prometteuses, dans les régions de Sikasso et de Koulikoro pour les ressortissants de la région de Ségou, dans les régions de Sikasso et de Ségou pour les ressortissants de la région de Mopti. Ainsi la mise en valeur des zones irriguées de Kléla et de Sélingué – deux localités toutes situées dans la région de Sikasso – a en grande partie été assurée par des populations originaires de la région de Mopti, notamment des communautés dogon et bozo (Cissé, 1994). Les zones gérées par l'Office du Niger (région de Ségou) sont une autre destination de ces populations où elles se consacrent à la culture du riz et au maraîchage.

- les régions de Mopti et de Ségou se caractérisent aussi, avec celle de Sikasso, par les niveaux de *densité les plus élevés* du Mali (25 hab./km² à Ségou et 19 hab./km² à Mopti) ce qui génère des pressions sur les ressources, un accès plus difficile aux terres de culture et s'accompagne de conflits entre agriculteurs et éleveurs, notamment dans la région de Mopti où les éleveurs Peulhs sont fortement représentés (CSLP, 2002).

- dans la région de Mopti, *l'accueil de populations démunies venant des régions voisines* est un autre facteur qui pèse vraisemblablement sur le niveau de la pauvreté. En effet, encadrée par des régions pauvres, elle constitue un débouché immédiat pour les émigrés des zones environnantes. Il est donc probable que cette immigration, même modérée, sélectionne les populations les plus démunies et contribue au maintien d'un niveau de pauvreté élevé dans la région. De fait, plus de la moitié des immigrés viennent des régions de Tombouctou et de Ségou.

Région de Sikasso : une dynamique de peuplement portée par des atouts naturels et un niveau de pauvreté faible

La région de Sikasso se distingue clairement des autres régions du Mali à la fois par des conditions naturelles bien plus favorables qu'ailleurs et une répartition assez satisfaisante des infrastructures socio-économiques (niveau faible de l'incidence de la grande pauvreté). Avec une grande disponibilité de terres fertiles et d'eau et des conditions climatiques satisfaisantes, elle offre des conditions de culture et de sécurité alimentaire dont ne bénéficie aucune des autres régions du Mali. Il n'est donc pas surprenant qu'elle présente, après Bamako, le niveau d'immigration le plus élevé et soit le principal lieu de destination des migrations internes, en particulier celles des populations d'agriculteurs des régions de Ségou, Mopti et Koulikoro. Cette situation favorable explique également que l'émigration soit peu fréquente vers les autres régions maliennes, moins bien pourvues, mais s'orientent davantage vers la Côte d'Ivoire voisine. Cette zone de peuplement affiche aujourd'hui le niveau le plus élevé d'accroissement démographique du pays (2,8 % en moyenne annuelle sur la période intercensitaire 1987-98 contre 1,6 % sur la période 1976-87) et partage avec la région de Ségou le premier rang en terme de densité de population (25 hab./km²). Cet essor démographique a été un facteur favorable au développement économique de la région mais il pourrait, à moyen terme, conduire à une situation de saturation foncière et de pression sur les ressources, que connaissent déjà les autres régions agricoles du pays.

La région de Koulikoro : une dynamique migratoire conditionnée par la proximité de la capitale

La région de Koulikoro présente un profil de pauvreté intermédiaire, proche de celui de Kayes. Moins enclavée que cette dernière, elle bénéficie aussi d'une situation plus favorable en terme de conditions climatiques et de ressources agricoles. Les principales contraintes relèvent de l'insuffisance d'aménagements hydroagricoles et d'une organisation du crédit bancaire insuffisante pour porter le développement du commerce et plus largement de la petite entreprise. Mais ces contraintes ne sont vraisemblablement pas les paramètres essentiels du profil migratoire de la région. Caractérisé par une forte mobilité, à la fois en terme d'émigration et d'immigration, celui-ci s'explique avant tout par la proximité de la capitale. La région de Koulikoro apparaît en effet comme une zone intermédiaire, dont l'immigration est alimentée par les régions environnantes (Ségou, Sikasso, Kayes) et l'émigration massivement orientée vers Bamako.

La région de Kayes : des potentialités sous-exploitées, une dynamique migratoire internationale inscrite dans l'histoire

La région de Kayes se caractérise par un niveau de pauvreté comparable à la moyenne nationale et des échanges migratoires faibles avec les autres régions du Mali. Elle est cependant la région du Mali la plus touchée par les migrations internationales et connaît à ce titre un déficit migratoire global bien plus important que ne l'évoquent les indicateurs de migrations internes. L'articulation entre pauvreté et migration y est peu évidente. En effet la région bénéficie, outre l'équipement relativement satisfaisant en terme d'infrastructures socio-économiques (mesuré par les indicateurs de pauvreté présentés), de potentialités sous-exploitées qui pourraient contribuer à attirer d'autres populations ou à freiner l'émigration internationale : ressources minières, barrage de Manantali, terres irrigables... Le niveau faible des immigrations en provenance des autres régions du Mali tient probablement en

grande partie à l'enclavement dont souffre la région. L'importance de la migration internationale est quant à elle plus vraisemblablement à rapporter à la tradition migratoire de cette population qu'aux conditions objectives dans lesquelles elle s'inscrit aujourd'hui : engagée à large échelle dès la fin du dix-neuvième siècle, la pratique migratoire des Soninké s'est organisée vers l'Europe dès les années cinquante pour s'affirmer comme une véritable spécialisation, un comportement identitaire qui s'impose aux individus (Quiminal, 1991 ; Gubert, 1999). Il est probable par ailleurs que le niveau modéré de la pauvreté dans cette région résulte, pour partie, de cette dynamique migratoire, les migrants contribuant par leur aide au développement de la région (voir plus loin).

Les migrations : facteur de réduction ou de maintien de la pauvreté ?

Si la pauvreté est un déterminant de la mobilité des populations, la migration est aussi un élément d'une stratégie de lutte contre la pauvreté dont on pourrait penser qu'elle contribue en retour au développement local. Nous en discuterons en prenant en considération deux points de vue : d'une part les effets de l'émigration sur l'organisation économique, d'autre part les flux de moyens qu'elle est susceptible de générer en faveur du développement local

Migration et conditions de production

L'émigration a pour effet premier de diminuer la population sur place et donc d'alléger la pression sur les ressources ; elle contribue à ce titre à soulager la pauvreté sur le lieu de départ. Mais, quand elle touche inégalement les sexes et les générations, comme c'est généralement le cas au Mali, elle a aussi pour effet de modifier la composition de la population locale et d'imposer de nouvelles contraintes dans l'organisation de la production.

Ainsi, dans la région de Kayes, l'émigration des hommes adultes se traduit par un manque de bras valides, des carences en main-d'œuvre, et un niveau de sous-production. La production céréalière constatée dans les familles avec émigré est inférieure de 25 % à celle des familles sans émigré (337 kg/tête contre 436 kg/tête) (Gubert, 1999).

Un schéma du même ordre a été observé chez les communautés dogon de Bandiagara touchées par l'émigration en direction de la région de Sikasso : la population restée sur place présente une structure déséquilibrée, marquée par une faible représentation des classes d'âges adultes et une sur-représentation des personnes âgées (Cissé, 1994 ; Cissé, 1998). À cette pauvreté structurelle sur le lieu de départ s'ajoutent les contraintes générées sur le lieu de la migration en terme de risque écologique (menaces de désertification liées à la surexploitation agricole, au surpâturage et à la déforestation) et de déséquilibre social (accentuation des inégalités sociales selon le statut d'occupation des sols et l'ancienneté de l'installation).

Migration et contribution matérielle à l'amélioration des conditions de vie des populations d'origine

L'apport matériel des migrants internes à leur milieu d'origine n'est pas négligeable mais consiste essentiellement en des aides ponctuelles destinées à la famille d'origine.

La contribution des migrants internationaux s'avère plus substantielle. Ainsi les flux financiers transférés par les Maliens de l'Extérieur à travers les réseaux bancaires ont été estimés à 52 milliards 507 millions de francs CFA en 1999. Ce chiffre est passé à 113

milliards 280 millions de francs CFA en 2000, auxquels il faut ajouter près de 61 milliards de francs CFA ayant transité par les « circuits mallette » (Diarra, 2001). L'ensemble de ces flux financiers représente non seulement pour les familles mais aussi pour le Mali une importante source de devises qui confortent la position de change du pays.

L'envoi d'argent est pour le migrant le signe de sa réussite, un élément essentiel de l'entretien des relations avec sa famille et la source d'une reconnaissance sociale de la part de sa communauté d'origine. Chez les émigrés de la région de Kayes résidant en France elle apparaît comme une véritable obligation sociale et un frein réel à la constitution d'une épargne personnelle. Le montant annuel moyen envoyé par famille en 1996 y était de 1,7 millions de FCFA (montant réuni par un ou plusieurs émigrés), une somme bien supérieure à toutes celles générées par les activités locales. Pour la même année, les familles avaient reçu en moyenne 29 000 FCFA de leurs parents émigrés en Afrique de l'Ouest, 106 000 FCFA de ceux qui résidaient en Afrique Centrale et 201 000 F CFA de ceux résidant dans d'autres régions du monde (Gubert, 1999). Ces envois d'argent sont en premier lieu destinés à couvrir les dépenses de consommation courante de la famille (ordonnances médicales, frais de scolarisation des enfants, impôts, rémunération des saisonniers agricoles) (Gubert, 1999 ; Cissé, 2000).

La contribution des émigrés internationaux ne se réalise pas seulement au profit de la famille, elle est aussi orientée en faveur du développement du milieu d'origine. Les communautés migrantes s'organisent pour réunir des fonds en faveur de projets villageois et décider de leur affectation sur place ; elles s'affirment ainsi comme de véritables opérateurs de développement. Dans le cercle de Yélimané, l'ensemble des réalisations des migrants est évalué à près de 7 milliards de francs CFA (Gubert, 1999). À l'échelle de la région de Kayes, 64 % des infrastructures existant dans les villages sont attribuées aux migrants (Gubert, 1999). Les priorités retenues dans la région de Kayes à partir de 1985 concernent la santé, la sécurité alimentaire, l'eau et les écoles (Daum, 1998 ; ODHD, 1998). Cependant, les migrants investissent de plus en plus dans des actions de développement durable comme le désenclavement (route, téléphonie), l'hydraulique villageoise, et l'irrigation de petits périmètres pour la sécurité alimentaire (Daum 1998 ; Gubert, 1999). La migration internationale a fait de certains membres de la famille des migrants des opérateurs qui développent l'activité commerciale sur place malgré l'enclavement de la région (CMD/OMI, 2000).

CONCLUSION

Au Mali, comme ailleurs en Afrique sub-saharienne, la migration est attribuée en premier lieu aux contraintes économiques : « *on va chercher ailleurs ce qu'on ne peut trouver sur place* ».

Les indicateurs agrégés confirment dans une large mesure l'association énoncée par les intéressés entre pauvreté et migration. Classé parmi les pays les plus défavorisés du monde, le Mali est un pays d'émigration. À l'échelle nationale, c'est Bamako, la capitale économique et politique, qui bénéficie principalement de la redistribution des populations liée aux migrations internes.

L'articulation entre pauvreté et migration se vérifie aussi à l'échelle régionale, mais en partie seulement. Ainsi la région de Sikasso, qui bénéficie de conditions naturelles

favorables et d'une répartition satisfaisante des infrastructures socio-économiques, s'affirme comme un pôle d'attraction migratoire. À l'opposé, la région enclavée et désertique de Tombouctou, où l'encadrement sanitaire, scolaire... est faible, connaît un déficit migratoire élevé. La corrélation entre les indicateurs de migration et de pauvreté (appréciée ici en terme d'infrastructures socio-économiques) des régions s'avère cependant relativement lâche. Elle est modulée par les caractéristiques propres au contexte : enclavement et contraintes climatiques, caractéristiques des régions environnantes, pression démographique, organisation des relations entre les migrants et leurs familles, histoire migratoire passée ... sont autant de facteurs qui interviennent dans la relation, mais de façon variable selon les régions.

Il s'avère par ailleurs que le niveau des migrations dans une région ne dépend pas tant du niveau général d'équipement en infrastructures socio-économiques (« incidence de la pauvreté ») que des inégalités d'accès à ces services. Les régions que les gens quittent sont celles où les populations privées d'encadrement socio-économique (« incidence de la grande pauvreté ») sont nombreuses. C'est donc à la répartition régulière des infrastructures sur le territoire, plus qu'à leur quantité, qu'il conviendrait de veiller dans le cadre d'une politique de lutte contre la pauvreté et l'exode.

BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE MONDIALE, 1984. – *Programmation décennale des investissements : étude du développement urbain de Bamako*. – Banque mondiale, Groupe Huit, B.C.E.O.M., S.N.E.D., 472 p. [Direction du projet urbain]
- BOCQUIER Philippe et DIARRA Tiéman (coordonné par), 1999. – *Population et société au Mali* – Paris, L'Harmattan, 204 p.
- BOCQUIER Philippe et DIARRA Sékouba, 1999. – Migrations internes et internationales, in : Philippe BOCQUIER et Tiéman DIARRA (coordonné par), *Population et société au Mali*, p. 64-74 – Paris, L'Harmattan, 204 p.
- CISSE Ibrahima, 1994. – *Migrations agricoles au Mali*. – Paris, L'Harmattan, 73 p. [Cahier du CIPED, N° 18]
- CISSE Pierre, 1998. – *Migrations et organisation socio-économique dans les régions de Sikasso et Mopti*. – Bamako, Université du Mali, ISFRA-Bamako, 250 p. [Thèse]
- CISSE Pierre, 2000. – *Rapport provisoire sur organisation sociale et accès aux ressources : cas des migrants maliens commerçants à Douala et Yaoundé (Cameroun)*. – Bamako, CNRST/NUFU, 34 p.
- CONDE Julien, 1986. – *Les migrations internationales Sud - Nord : évolution jusqu'en 1981 des lois et règlements concernant l'immigration dans les pays de L'OCDE*. – Paris, Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économique, 47 p.
- CSLP (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté), 2002. – *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2002*. – 89 p.

- Cellule Migration Développement (CMD) et Office des Migrations Internationales (OMI), 2000. – *La Table ronde de Kayes*. [Internet].
- DAUM Christophe, 1998. – *Les associations des Maliens en France, migrations, développement et citoyenneté*. – Paris, Karthala, 253 p.
- DIARRA Bassirou, 2001. – *Communication sur l'apport des Maliens de l'extérieur dans le développement de l'économie nationale et la politique de retour du conseil économique, social et culturel*. – Bamako, 26 p.
- EMMU, 1996. – *Enquête malienne sur la migration et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest. Rapport descriptif national*. – Bamako, CERPOD - DNSI, 168 p.
- GUBERT Flore, 1999. – La participation des Maliens de France au développement de la région de Kayes, in : Philippe BOCQUIER et Tiéman DIARRA (coordonné par), *Population et société au Mali*, p. 103-121 – Paris, L'Harmattan, 204 p.
- ISH (Institut des sciences humaines), 1984. – *L'exode des femmes au Mali : la main d'œuvre domestique féminine à Bamako et à Ségou*. – Bamako, 64 p.
- ISH (Institut des sciences humaines), 1991. – *Les migrations féminines au Mali : la main-d'œuvre domestique féminine*. – Bamako, 114 p.
- LEE Everett S., 1966. – A Theory of Migration, *Demography*, vol. 3, n°1, pp. 47-57
- LEWIS A.W., 1954. – Economic Development with Unlimited Supplies of Labour, *The Manchester School of Economic and Social Studies*, vol. 22, p. 139-191.
- MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGERES ET DES MALIENS DE L'EXTERIEUR, 1995. – *La diaspora malienne*. – Bamako.
- MINISTERE DELEGUE CHARGE DES AFFAIRES ÉTRANGERES ET DES MALIENS DE L'EXTERIEUR, 2003. – *Forum de la diaspora malienne*. – Bamako.
- ODHDH (Observatoire du Développement Humain Durable), 1999. – *Croissance, équité et pauvreté. Rapport national sur le développement durable au Mali*. – Bamako, ODHDH, Bamako.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), 2003. – *Rapport sur le développement humain 2003*. – Paris, Economica, 376 p.
- PISON Gilles, 2003. – Tous les pays du monde (2003), *Population et sociétés*, n° 392, 8 p.
- QUIMINAL Catherine, 1991. – *Gens d'ici, Gens d'ailleurs*. – Paris, Christian Bourgeois, 222 p.
- REPUBLIQUE DU MALI, 1991. – *Recensement général de la population et de l'habitat 1987. Analyse . Tome 2, Mouvement de la population. Natalité – Fécondité – Mortalité – Migration*. – Bamako, Ministère du Plan, Bureau central de recensement, DNSI, 191 p.
- REPUBLIQUE DU MALI, 1985. – *Analyse du recensement de 1976, caractéristiques démographiques. Tome III*. – Bamako, Ministère du Plan, Bureau central de recensement, DNSI, 243 p.
- REPUBLIQUE DU MALI, 2001. – *Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP)*, Bamako, Ministère du Plan, DNSI.
- REPUBLIQUE DU MALI, 2001. – *Recensement général de la population et de l'habitat : avril 1998 : résultats définitifs. Vol. 1. Série démographique* – Bamako, DNSI, 732 p.
- TODARO M., 1969. – A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries, *The Amer. Econ. Review*, 59, p. 138-148.

ANNEXE 1
Répartition de la population résidant au Mali au recensement de 1998
selon la région de naissance et la région de résidence

Région de naissance	Région de résidence										Total
	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Total	
Kayes	1 311 630	14 100	7 710	6 138	2 100	899	1 160	55	52 737	1 396 539	
Koulikoro	11 396	1 444 573	23 489	21 396	3 034	442	787	115	91 660	1 596 892	
Sikasso	3 438	14 848	1 637 309	20 313	4 221	670	655	49	49 546	1 731 049	
Ségou	13 728	25 069	37 825	1 553 912	15 575	3 574	3 027	759	74 369	1 727 838	
Mopti	2 315	10 367	19 781	25 781	1 415 418	3 584	1 215	103	38 914	1 517 478	
Tomb.	789	4 695	3 457	4 666	16 703	460 698	2 469	288	16 545	510 310	
Gao	615	2 646	2 230	3 884	4 330	2 522	377 533	1 437	9 722	404 919	
Kidal	111	398	253	326	183	96	425	39 041	811	41 644	
Bamako	8 572	33 451	12 227	11 268	4 797	1 831	1 783	151	632 759	706 839	
Etranger	21 722	20 360	37 876	17 602	12 144	2 477	5 594	388	49 243	9 800 764	
Total	1 374 316	1 570 507	1 782 157	1 665 196	1 478 505	476 743	394 648	42 386	1 016 306	9 800 764	

ANNEXE 2

Mobilité inter-régionale des migrants.

Indicateurs issus de la comparaison entre le lieu de naissance et le lieu de résidence des individus résidant au Mali au recensement de 1998.

Répartition (%) des immigrés (résidents nés ailleurs) selon le lieu de naissance.

Région de naissance	Région de résidence									
	Kayes	Koulik.	Sikasso	Ségou	Mopti	Tomb.	Gao	Kidal	Bamako	Total
Kayes	-	11	5	6	3	6	7	2	14	9
Koulikoro	18	-	16	19	5	3	5	3	24	16
Sikasso	5	12	-	18	7	4	4	1	13	10
Ségou	22	20	26	-	25	22	18	23	19	19
Mopti	4	8	14	23	-	22	7	3	10	11
Tomb.	1	4	2	4	26	-	14	9	4	5
Gao	1	2	2	3	7	16	-	43	3	3
Kidal	0	0	0	0	0	1	2	-	0	0
Bamako	14	27	8	10	8	11	10	5	-	8
Etranger	35	16	26	16	19	15	33	12	13	18
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Répartition (%) des émigrés internes (individus nés dans la région et résidant ailleurs au Mali en 1998) selon le lieu de résidence en 1998.

Région de résidence	Région de naissance										
	Kayes	Koulik.	Sikasso	Ségou	Mopti	Tomb.	Gao	Kidal	Bko	Étrang.	Total
Kayes	-	7	4	8	2	2	2	4	12	13	7
Koulikoro	17	-	16	14	10	9	10	15	45	12	14
Sikasso	9	15	-	22	19	7	8	10	17	23	16
Ségou	7	14	22	-	25	9	14	13	15	11	12
Mopti	2	2	5	9	-	34	16	7	6	7	7
Tomb.	1	0	1	2	4	-	9	4	2	1	2
Gao	1	1	1	2	1	5	-	16	2	3	2
Kidal	0	0	0	0	0	1	5	-	0	0	0
Bamako	62	60	53	43	38	33	35	31	-	29	41
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100